

# COMPTE RENDU DE SÉANCE

## SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mil-vingt-et-deux le 20 janvier à 19 heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de respecter les dispositions de l'article 1 du décret 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié.

### **Présents :**

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN BRIGITTE  
Mmes, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE, SAINT MARD JOËLLE

Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, DERISSON Gaylord, GUYON FRANCK, DECHEZELLES FABIEN

**Absents :** BOURREAU CHANTAL a donné procuration à ARCHAMBAULT Philippe

COURTIN STEPHANIE, BELOBRK MICKAEL, LEMAITRE GEOFFREY

**Secrétaire de séance :** CASSEGRAIN Brigitte

**Lecture et approbation du PV du 16 décembre 2021**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »**

Suite à la présentation du dispositif « participation citoyenne » par le Capitaine MAZARS lors de la séance du 16 décembre 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'une réunion d'information présentant le dispositif « participation citoyenne » aux habitants de la commune.

#### **DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES RUE DE LA GARE**

Le Conseil municipal ;

Vu la délibération du 18 novembre 2021 adoptant le devis présenté par l'entreprise RTL pour la création d'aménagements sécuritaires rue de la gare pour un montant 22 671.50€ HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 ainsi qu'une demande de subvention au titre des amendes de police 2022 ;

TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITÉES : 12 646,45€

#### **RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Mme le Maire informe le conseil, suite à son entretien avec le comptable M. DELAME, que la commune devra appliquer chaque année la révision des loyers de ses logements communaux. Mme le Maire ajoute que la majorité des loyers n'ont pas été révisés depuis des années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide que les loyers seront révisés chaque année,
- ne souhaite pas un rattrapage des 2 années précédentes.
- 

#### **RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Le débat a porté sur les points suivants :

– **Le risque Santé :**

1 seul agent est bénéficiaire d'une garantie santé.

Aucune participation actuellement de la commune, tout est à la charge de l'agent.

Le conseil ne se prononce pas pour l'instant sur le mode de participation de la commune.

– **Le risque Prévoyance :**

Tous les agents sont bénéficiaires d'une garantie prévoyance.

Aucune participation actuellement de la commune, tout est à la charge des agents.

Le conseil ne se prononce pas pour l'instant sur le mode de participation de la commune.

Il reste à ce jour un certain nombre de points à préciser à travers les décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire

**STADE – CHANGEMENT D'HUISSERIES**

Suite à la demande du conseil lors de la séance du 16 décembre 2021, Mme le Maire confirme que les fenêtres des vestiaires seront bien en verre sécurit et brouillé.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Horaires d'ouverture au public du secrétariat**

Les horaires d'accueil seront modifiés jusqu'à fin mars. Plus d'accueil physique le mardi et vendredi matin, il sera possible de prendre RDV pour des demandes spécifiques sur ces horaires.

**Réunion de la commission finances**

Une convocation sera envoyée.

**Recensement de la population**

Il a débuté ce jour jeudi 20 janvier, les agents vont distribuer des notices internet et un courrier à tous les habitants.

**Cantine**

L'organisation de la cantine et de l'école a été modifiée du fait de cas de COVID et du mouvement de grève ce jour.

**Travaux mairie**

Les travaux de remplacement des huisseries sont achevés.

**PCS**

Réunion le 24 janvier 2022

**Distribution de plaquettes envoyées par Eaux de Vienne**

**Courrier anonyme**

Lecture d'un courrier déposé à la mairie qui signale le dépôt sauvage d'ordures sur un chemin communal entre Villiers et Sammarçolles. Mme le Maire en a informé le Maire de Messemé.

**Prochaine séance en présence de M. ROHARD – 24 février 2022**

**Fin de séance 20h50**

A Sammarçolles, le 02 février 2022

Le Maire,  
Mme BERTON Lysiane

